

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 26 rejev 1437 – 3 mai 2016

159^{ème} année

N° 36

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un directeur général 1436

Ministère de la Justice

Arrêté du ministre de la justice du 28 avril 2016, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire 1436

Ministère de l'Intérieur

Octroi d'un congé pour la création d'entreprise 1436

Arrêtés du ministre de l'intérieur du 3 mai 2016, portant délégation de signature 1436

Nomination d'un sous-directeur 1438

Nomination d'un chef de service 1438

Liste de promotion au choix au grade d'animateur d'application des jardins d'enfants au titre de l'année 2015 1438

Ministère des Affaires Etrangères

Nomination d'un inspecteur directeur 1438

Nomination d'un directeur 1438

Nomination de directeurs adjoints 1438

Nomination d'un inspecteur-adjoint directeur-adjoint 1440

Nomination de chefs de division 1440

Nomination d'un chef de service 1442

Ministère des Affaires Religieuses

Nomination d'un chargé de mission 1442

Nomination d'un chef du cabinet 1442

Ministère des Finances

Arrêté du ministre des finances du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances)	1442
---	------

Ministère de la Santé

Octroi de congés pour la création d'entreprises	1443
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 27 avril 2016, reconnaissant la vocation universitaire à des services médicaux de l'hôpital régional « Mohamed Ben Sassi » de Gabès	1443
Nomination d'un membre au conseil d'administration du complexe sanitaire de Djebel Oust	1444
Nomination du président du comité médical au conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis	1444
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie	1444
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Habib Thameur de Tunis	1444

Ministère des Affaires Sociales

Liste de promotion au choix au grade d'inspecteur central du travail au titre de l'année 2014	1444
---	------

Ministère de la Fonction Publique, de la Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption

Nomination de chargés de mission	1444
Nomination du chef du cabinet	1444
Nomination du président du comité général du contrôle des dépenses publiques	1444
Liste de promotion au grade de contrôleur en chef des services publics au titre de l'année 2015	1445
Liste de promotion au choix au grade de contrôleur des services publics au titre de l'année 2015	1445

Ministère de l'Éducation

Octroi d'un congé pour la création d'entreprise	1445
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture de l'examen professionnel pour la nomination dans la grade de conseiller général en information et en orientation scolaire et universitaire	1445
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques	1446
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef	1446
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef	1447
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef du corps des psychologues des administrations publiques	1447
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation	1448
Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller principal en information et en orientation scolaire et universitaire	1448

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'aide-bibliothécaire ou aide - documentaliste	1449
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise	1449
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration.....	1449
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise	1450
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Décret gouvernemental n° 2016-536 du 27 avril 2016 , fixant l'organigramme de l'institut national des grandes cultures.....	1450
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise	1451
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 avril 2016, portant ouverture du concours national d'entrée en première année du premier cycle d'études vétérinaires au titre de l'année universitaire 2016-2017	1451
Ministère de l'Industrie	
Nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de la société les ciments d'Oum El Kébil	1453
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société nationale de cellulose et de papier Alfa.....	1453
Ministère de l'Energie et des Mines	
Octroi de congés pour la création d'entreprises	1453
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines du 3 mai 2016, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3 ^{ème} groupe au lieu dit "Jebel Fej Ladhoun" dans les gouvernorats de Béja et Siliana.....	1453
Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie.....	1454
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la compagnie des transports par Pipe-Lines au Sahara.....	1454
Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise	1454
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	
Nomination d'un aîné de la profession de la fabrication de bijoux	1454
Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique	
Octroi de congés pour la création d'entreprises	1454
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence nationale de la sécurité informatique	1454

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2016-520 du 2 mai 2016.

Madame Fatma Bel Hadj Taher épouse Oueslati, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectif relative aux négociations entre la Tunisie et l'union européenne concernant l'accord de libre-échange complet et approfondi.

En application des dispositions de l'article 5 du décret gouvernemental n° 2016-464 du 8 avril 2016, l'intéressée bénéficie du rang et avantages du directeur général d'administration centrale.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du ministre de la justice du 28 avril 2016, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire.

Le ministre de la justice,

Vu le décret-loi n° 64-3 du 20 février 1964, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire, tel que modifié et complété par la loi n° 79-28 du 11 mai 1979 et notamment son article 3 (nouveau).

Arrête :

Article premier - Il sera procédé, à compter du 1^{er} juillet 2016, par l'immatriculation foncière obligatoire, au recensement cadastral de tous les immeubles non immatriculés et non bâtis sis dans Imadat Nekrif délégation Remada gouvernorat de Tataouine, Imadat Remada Echarkia délégation Remada gouvernorat de Tataouine, Imadat Remada Elgarbia délégation Remada gouvernorat de Tataouine, Imadat Kambout délégation Remada gouvernorat de Tataouine, Imadat Bir Amir délégation Remada gouvernorat de Tataouine, Imadat Remada délégation Remada gouvernorat de Tataouine, Imadat Dhiba Echarkia délégation Dhiba gouvernorat de Tataouine, Imadat Dhiba Elgarbia délégation Dhiba gouvernorat de Tataouine.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2016.

Le ministre de la justice

Omar Mansour

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret gouvernemental n° 2016-521 du 27 avril 2016.

Est accordé à Monsieur Fathi Riahi, technicien principal à la commune de Bou Arada, un congé pour la création d'entreprise pour une période d'une année.

L'intéressé bénéficie toute la période de son congé pour création d'entreprise d'un demi-salaire.

Arrêté du ministre de l'intérieur du 3 mai 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret n° 2014-208 du 24 novembre 2014,

Vu le décret n° 2014-3807 du 17 octobre 2014, portant nomination de Madame Fatma Mahdouani épouse Andolsi, gestionnaire en chef de documents et d'archives,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 26 février 2016, chargeant Madame Fatma Mahdouani épouse Andolsi, gestionnaire en chef de documents et d'archives, des fonctions de directeur des études et des consultations juridiques à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Fatma Mahdouani épouse Andolsi, gestionnaire en chef de documents et d'archives, chargée des fonctions de directeur des études et des consultations juridiques à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction des études et des consultations juridiques, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 mai 2016.

Le ministre de l'intérieur

Hédi Mejdoub

Arrêté du ministre de l'intérieur du 3 mai 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret - loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-208 du 24 novembre 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 26 février 2016, chargeant Monsieur Lotfi Bouafif, administrateur conseiller, des fonctions de directeur du contentieux à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lotfi Bouafif, administrateur conseiller, chargé des fonctions de directeur du contentieux à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction du contentieux, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 mai 2016.

Le ministre de l'intérieur

Hédi Mejdoub

Arrêté du ministre de l'intérieur du 3 mai 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur

Vu la constitution.

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-1261 du 5 septembre 2011,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1649 du 3 novembre 2015, chargeant Monsieur Lotfi Chebli, administrateur, est chargé des fonctions de chef de section des constatations, des expertises et du contrôle au secrétariat général du ministère de l'intérieur avec rang et avantages de chef service,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 9 septembre 2015, portant promotion de Monsieur Lotfi Chebli au grade d'administrateur conseiller, à compter du 5 juillet 2015.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lotfi Chebli, administrateur conseiller, chargé des fonctions de chef de section des constatations, des expertises et du contrôle au secrétariat général du ministère de l'intérieur avec rang et avantages de chef service, est habilité à signer par délégation pour le ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section des contestations, des expertises et du contrôle au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 12 janvier 2016 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 mai 2016.

Le ministre de l'intérieur

Hédi Mejdoub

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 5 avril 2016.

Monsieur Nabil Bahrini, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef du bureau des réparations et de la maintenance, au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 5 avril 2016.

Monsieur Tarek Rezgui, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de service du contentieux civil à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur.

Liste des animateurs de jardins d'enfants exerçant à la commune de Msaken à promouvoir au choix au grade d'animateur d'application des jardins d'enfants au titre de l'année 2015

- Madame Henda Guezguez.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Zied Bouzouita, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'inspecteur directeur à l'inspection générale au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Sghaier Fatnassi, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur de la documentation et des archives au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Sami Essayeh, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint de l'Union du Maghreb Arabe à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Madame Itaf Ben Abdallah épouse Harrabi est chargée des fonctions de directeur adjoint du proche et moyen orient à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mohamed Habib Sassi, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint du péninsule arabe et l'Iran à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Abdeljelil Ben Rabah, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint de la ligue des Etats arabes à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères. .

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Hédi Slimane, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint de la communauté des Etats indépendants et d'Europe centrale à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Nabih El Abed, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint d'Autriche, Turquie, Pays Scandinaves, Chypre, Malte, Suisse et Vatican à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mounir Ben Rjiba, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint des organismes européens et méditerranéens à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Madame Hana Berzouga, conseiller des affaires étrangères, est chargée des fonctions de directeur adjoint des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amérique, l'Asie - Pacifique et les organisations régionales américaines et asiatiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Sabri Chaabani, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint du Japon et des pays d'Asie continentale Est à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amérique, l'Asie - pacifique et les organisations régionales américaines et asiatiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Fethi Jelassi, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint des relations avec l'union africaine à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Afrique et l'union africaine au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Khaled Shili, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint des conférences internationales et des droits de l'Homme à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Elyes Lakhal, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint de la coopération avec les organes économiques et commerciaux, à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mustapha Assakri, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint des tunisiens à l'étranger, à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mohamed Chargui, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint des conventions consulaires, du contentieux et des études à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Lotfi Salah, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de directeur adjoint du budget, de l'ordonnancement et de la comptabilité, à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Madame Hazar Sassi, conseiller des affaires étrangères, est chargée des fonctions de directeur adjoint de la presse et de l'information analytique et documentaire, à la direction de l'information au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Ali Ben Said, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint de la traduction et de l'interprétariat, à la direction des affaires juridiques, de la traduction et de l'interprétariat au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Walid Zoghلامي, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint du protocole à la direction du protocole diplomatique au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mohsen Sebai, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint du courrier et de la valise diplomatique, à la direction de courrier et des télécommunications au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Wahid Ben Younes, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint des télécommunications et de la messagerie électronique, à la direction du courrier et des télécommunications au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Rachid Rezgui, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de directeur adjoint au groupe d'études et de recherches chargé des droits de l'Homme au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Fathi Nasri, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur adjoint, directeur adjoint à l'inspection générale au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Madame Hamida Labidi épouse Mdallal, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division Mauritanie à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Nidhal Leghrissi, capitaine, est chargé des fonctions de chef de division au groupe des études et des recherches chargé de la préparation et de l'exécution d'un plan de sécurité au ministère des affaires étrangères et aux missions diplomatiques et consulaires tunisiennes à l'étranger.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Hédi Dhebaibi, inspecteur central du chiffre des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de la valise diplomatique à la direction du courrier et des télécommunications au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Ramzi Nouisser, magistrat de premier grade, est chargé des fonctions de chef de division des traités à la direction des affaires juridiques, de la traduction et de l'interprétariat au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Madame Samia Ghazouani épouse Sebai, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division du suivi et de la synthèse de l'information, à la direction de l'information au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Lassâad Slaimi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de la division des marchés à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Lotfi Hamdi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de la division contrôle de la gestion financière des missions à l'étranger, à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Samir Ben Hammam, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de division de la rémunération et de l'évaluation du coût de la vie des missions à l'étranger, à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mohamed Mehrez Othman, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de l'assistance et de l'encadrement des tunisiens à l'étranger, à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mohamed Hedi Ltifi, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de l'organisation internationale de la francophonie à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Afrique et l'union africaine au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Mademoiselle Najla Amdouni, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division des pays d'Amérique centrale, à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amériques, l'Asie Pacifique et les organisations régionales, Américaines et Asiatiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Mademoiselle Sihem Elhamdi, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division du Canada, à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amériques, l'Asie-Pacifique et les organisations régionales, Américaines et Asiatiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Mademoiselle Ines Khedri, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division de l'Espagne, Portugal et Grèce à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européen au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mondher Rjeb, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de l'Allemagne à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européen au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Slah Zouaghi, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de la France à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européen au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Madame Mariem Elajimi, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division Oman, Qatar, Bahrein et Yemen à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Ezzeddine Chouiref, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division du Moyen Orient (Irak, Syrie, Liban, Jordanie et Palestine) à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 mai 2016.

Monsieur Mustapha Ben Belgacem, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à l'institut diplomatique pour la formation et les études au ministère des affaires étrangères.

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Par décret gouvernemental n° 2016-522 du 22 avril 2016.

Monsieur Fayçal Stanbouli, contrôleur en chef d'Etat, est nommé chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires religieuses, à compter du 23 mars 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-523 du 22 avril 2016.

Monsieur Fayçal Stanbouli, contrôleur en chef d'Etat, est nommé chef du cabinet du ministre des affaires religieuses, à compter du 23 mars 2016.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances).

Le ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 84-59 du 30 janvier 1984, fixant le statut particulier applicable au personnel de la manufacture des tabacs de Kairouan,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel que complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 5 novembre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances).

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances), le 6 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 6 mai 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre des finances

Slim Chaker

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret gouvernemental n° 2016-524 du 27 avril 2016.

Est octroyé à Monsieur Adel Nehdi, technicien supérieur de la santé publique à l'hôpital régional de Zaghouane, un congé pour la création d'une entreprise pour une période d'une année, à compter du 1^{er} mars 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-525 du 27 avril 2016.

Est renouvelé l'octroi à Monsieur Mohamed Ben Abbes, technicien supérieur de la santé publique à l'hôpital d'Om Araies de Gafsa, d'un congé pour la création d'une entreprise pour une deuxième année, à compter du 21 janvier 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-526 du 27 avril 2016.

Est renouvelé l'octroi à Madame Fatma Zahou, technicienne supérieure de la santé publique à l'hôpital régional Hassine Bouzaiene de Gafsa, d'un congé pour la création d'une entreprise pour une deuxième année, à compter du 24 octobre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-527 du 27 avril 2016.

Est renouvelé l'octroi à Madame Imen Hammami épouse Ben Khedija, infirmière de la santé publique à l'hôpital régional de Zaghouane, d'un congé pour la création d'une entreprise pour une deuxième année, à compter du 10 juillet 2015.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 27 avril 2016, reconnaissant la vocation universitaire à des services médicaux de l'hôpital régional « Mohamed Ben Sassi » de Gabès.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2002-846 du 17 avril 2002, fixant les critères de classement des structures sanitaires publiques, tel que complété par le décret n° 2010-133 du 1^{er} février 2010 et notamment son article 15,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrêtent :

Article premier - Le service de carcinologie médicale, le service de psychiatrie, le service de gynécologie obstétrique, le service de cardiologie et le service de chirurgie orthopédique et traumatologique de l'hôpital régional « Mohamed Ben Sassi » de Gabès, sont reconnus à vocation universitaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Chiheb Bouden

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Par arrêté du ministre de la santé du 27 avril 2016.

Monsieur Abdelhakim Hamdi est nommé membre représentant le ministère des finances au conseil d'administration du complexe sanitaire de Djebel Oust, en remplacement de Monsieur Mohamed Ridha Ourir, et ce, à compter du 29 février 2016.

Par arrêté du ministre de la santé du 27 avril 2016.

Le professeur Chedli El Dziri est nommé président du comité médical au conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis, et ce, à compter du 10 mars 2016.

Par arrêté du ministre de la santé du 27 avril 2016.

Monsieur Belgacem El Smaali est nommé membre représentant la Présidence du gouvernement au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie, en remplacement de Monsieur Fathi Bdira, et ce, à compter du 19 février 2016.

Par arrêté du ministre de la santé du 27 avril 2016.

Monsieur Bechir Aoueni est nommé membre représentant le ministère des finances au conseil d'administration de l'hôpital Habib Thameur de Tunis, en remplacement de Monsieur Mohamed Saleh El Chebbi El Ahsen, et ce, à compter du 19 février 2016.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'inspecteur central du travail au titre de l'année 2014

- Faycel Mbarek,
- Anes Fejji,
- Tarek Mahjoubi,
- Ali Anouar Yahyaoui.

**MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET
DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Par décret gouvernemental n° 2016-528 du 22 avril 2016.

Madame Khaoula Laabidi épouse Dridi, conseiller des services publics, est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, à compter du 24 février 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-529 du 22 avril 2016.

Monsieur Faouzi Ezzeddine est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, à compter du 9 mars 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-530 du 22 avril 2016.

Monsieur Moez Lidine Allah Mkaddem, contrôleur en chef de la commande publique, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, à compter du 6 avril 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-531 du 22 avril 2016.

Monsieur Moez Lidine Allah Mkaddem, contrôleur en chef de la commande publique, est nommé chef de cabinet du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, à compter du 6 avril 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-532 du 22 avril 2016.

Madame Kaouther Ben Said épouse Neji, contrôleur général des dépenses publiques, est nommée présidente du comité général du contrôle des dépenses publiques au ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, à compter du 24 février 2016.

Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur en chef des services publics au titre de l'année 2015

- Samia Souissi,
- Yasser Sliman,
- Naziha El Abbés,
- Rim Jarou.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de contrôleur des services publics au titre de l'année 2015

- Seddik Kraiem,
- Olfa Ayari,
- Hanène Bafoun épouse Arfaoui,
- Fatma Hadiji,
- Kaouther Rbaii,
- Oumayma Hossni.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret gouvernemental n° 2016-533 du 27 avril 2016.

Est accordé à Madame Monia Ben Ghanem épouse Ben Abid, maître d'application principal, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une année.

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller général en information et en orientation scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation,
Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 93-1469 du 5 juillet 1993, portant statut particulier du corps des conseillers en information et en orientation scolaire et universitaire du ministère de l'éducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n°2011- 2443 du 23 septembre 2011,

Vu le décret Présidentiel n° 2015- 35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2013, portant organisation de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller général en information et en orientation scolaire et universitaire.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller général en information et en orientation scolaire et universitaire et ce, dans la limite de cinq (5) postes.

Art. 2 - Est fixé le 13 mai 2016 le dernier délai du dépôt des dossiers de la candidature par la voie hiérarchique.

Art. 3 - La liste des candidatures à distance sera close le 9 mai 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officielle de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation

Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n°2009- 113 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2015- 35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 31 mai 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 9 mai 2016.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officielle de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation
Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n°2009- 113 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2015- 35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 31 mai 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef et ce, dans la limite de neuf (9) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 9 mai 2016.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officielle de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation
Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 22 avril 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - Est fixé au 13 mai 2016 le dernier délai du dépôt des dossiers des candidatures par la voie hiérarchique.

Art. 3 - La liste des candidatures à distance sera close le 9 mai 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation
Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef du corps des psychologues des administrations publiques.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-203 du 25 janvier 1999, fixant le statut particulier du corps des psychologues des administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 8 juin 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef du corps des psychologues des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue en chef du corps des psychologues des administrations publiques et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 9 mai 2016.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation
Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2015- 35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 22 avril 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - Est fixé au 13 mai 2016 le dernier délai du dépôt des dossiers des candidatures par voie hiérarchique.

Art. 3 - La liste des candidatures sera close le 9 mai 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officielle de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation
Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller principal en information et en orientation scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 93-1469 du 5 juillet 1993, portant statut particulier du corps des conseillers en information et en orientation scolaire et universitaire du ministère de l'éducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n°2011- 2443 du 23 septembre 2011,

Vu le décret Présidentiel n° 2015- 35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2013, portant organisation de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller principal en information et en orientation scolaire et universitaire.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un examen professionnel pour la nomination dans le grade de conseiller principal en information et en orientation scolaire et universitaire et ce, dans la limite de deux (2) postes.

Art. 2 - Est fixé au 13 mai 2016 le dernier délai du dépôt des dossiers des candidatures par la voie hiérarchique.

Art. 3 - La liste des candidatures à distance sera close le 9 mai 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officielle de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation
Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'éducation du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'aide- bibliothécaire ou aide - documentaliste.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2015- 35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 8 avril 2003, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'aide- bibliothécaire ou aide - documentaliste.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 8 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'aide- bibliothécaire ou aide - documentaliste et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 9 mai 2016.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officielle de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le ministre de l'éducation

Neji Jalloul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Par décret gouvernemental n° 2016-534 du 27 avril 2016.

Est accordé à Madame Feriel Fatma Mezghani, maître assistant de l'enseignement supérieur à l'école nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis, un congé pour la création d'une entreprise pour une période d'une année.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 27 avril 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, ensemble les textes qui l'ont complété et notamment le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 22 mai 2001, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique le 6 juin 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 6 mai 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Chiheb Bouden

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

**MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI**

Par décret gouvernemental n° 2016-535 du 27 avril 2016.

Le congé pour la création d'entreprise accordé à Monsieur Khazri Bilel, conseiller en emploi, micro-entreprise et orientation professionnelle à l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, est renouvelé pour une durée d'une deuxième année, à compter du 24 octobre 2015.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

Décret gouvernemental n° 2016-536 du 27 avril 2016, fixant l'organigramme de l'institut national des grandes cultures.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, l'ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, l'ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006,

Vu la loi n° 2009-15 du 16 mars 2009, portant la création de l'institut national des grandes cultures,

Vu le décret n° 97-552 du 31 mars 1997, portant fixation des attributions des directeurs généraux et des conseils d'entreprises des établissements publics à caractère non administratif,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2002-2131 du 30 septembre 2002, portant création de structures au premier ministère,

Vu le décret n° 2002-2198 du 7 octobre 2002, relatif aux modalités d'exercice de la tutelle sur les établissements publics n'ayant pas le caractère administratif, aux modalités d'approbation de leurs actes de gestion, aux modes et aux conditions de désignation des membres des conseils d'entreprise et à la fixation des obligations mises à leur charge,

Vu le décret n° 2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2010-3170 du 13 décembre 2010,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu le décret n° 2009-1603 du 25 mai 2009, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'institut national des grandes cultures,

Vu le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination de chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - L'organigramme de l'institut national des grandes cultures est fixé conformément au schéma et à l'annexe joints au présent décret gouvernemental.

Art. 2 - La mise en application du présent organigramme s'effectue sur la base de fiches de fonctions décrivant avec précision les attributions de chaque poste d'emploi au sein de l'institut national des grandes cultures.

La nomination aux emplois fonctionnels qui y sont prévus est effectuée conformément aux dispositions du décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006 susvisé.

Art. 3 - L'institut national des grandes cultures est appelé à mettre en place un manuel de procédures fixant les règles à suivre dans l'accomplissement de chaque tâche relevant de chaque structure ainsi que les relations entre ces structures. Ce manuel sera actualisé chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Art. 4 - Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de pêche et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2016.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Pour Contreseing

Le ministre des finances

Slim Chaker

Le ministre de l'agriculture,

des ressources hydrauliques

et de la pêche

Saad Seddik

Par décret gouvernemental n° 2016-537 du 27 avril 2016.

Le congé pour la création d'une entreprise octroyé à Monsieur Mohamed Barkia, ouvrier catégorie 8 au commissariat régional au développement agricole de Béja, est renouvelé pour une troisième année, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 avril 2016, portant ouverture du concours national d'entrée en première année du premier cycle d'études vétérinaires au titre de l'année universitaire 2016-2017.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu le décret-loi n° 74-19 du 24 octobre 1974, organisant le régime des études vétérinaires, tel qu'il a été ratifié par la loi n° 74-95 du 11 décembre 1974,

Vu le décret n° 73-516 du 30 octobre 1973, portant organisation de la vie universitaire, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2002-2013 du 4 septembre 2002,

Vu le décret n° 91-104 du 21 janvier 1991, portant organisation et attributions de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le décret n° 92-1932 du 2 novembre 1992, fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux,

Vu le décret n° 95-1419 du 31 juillet 1995, fixant la contribution financière des étudiants à la vie universitaire, tel que modifié et complété par le décret n° 97-1359 du 14 juillet 1997,

Vu le décret n° 95-2602 du 25 décembre 1995, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur, tel que modifié et complété par le décret n° 2009-643 du 2 mars 2009,

Vu le décret n° 2001-1913 du 14 août 2001, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire, tel que modifié par le décret n° 2009-1916 du 9 juin 2009,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, tel que modifié et complété par le décret n° 2011-683 du 9 juin 2011,

Vu le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD », tel que complété par le décret n° 2013-1469 du 26 avril 2013,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté des ministres de l'agriculture et de l'enseignement supérieur du 6 septembre 2001, fixant les conditions de participation et les modalités d'organisation du concours national d'entrée en première année du premier cycle d'études vétérinaires, tel que modifié par l'arrêté du 4 juillet 2009.

Arrêtent :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au titre de l'année universitaire 2016-2017, un concours national d'entrée en première année du premier cycle d'études vétérinaires.

La date du concours est fixée au 1^{er} juin 2016 et jours suivants, et ce, conformément au tableau prévu à l'article 6 du présent arrêté.

Art. 2 - Le nombre de places ouvertes à l'école nationale de médecine vétérinaire au titre du concours prévu à l'article premier du présent arrêté est fixé à cinquante (50) places réparties comme suit :

- quarante cinq (45) places au titre du concours sur épreuves écrites pour les candidats ayant poursuivi régulièrement les études de la première année dans un institut préparatoire aux études d'ingénieur filière «biologie et géologie» ou d'un cycle préparatoire étranger admis en équivalence.

- cinq (5) places au titre du concours sur dossiers pour les candidats, les mieux classés, qui ont accompli avec succès et sans crédits la deuxième année sous le régime «LMD» pour la licence fondamentale en sciences du vivant ou la licence fondamentale mention sciences de la nature et application parcours « biologie/géologie » aux facultés des sciences et ceux les mieux classés qui ont accompli avec succès et sans redoublement la deuxième année aux instituts préparatoires aux études d'ingénieur filière « biologie/géologie ».

Art. 3 - Sont autorisés à participer au concours susvisé, les candidats répondant à l'une des conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté des ministres de l'agriculture et de l'enseignement supérieur du 6 septembre 2001 susvisé, fixant les conditions de participation et les modalités d'organisation du concours national d'entrée en première année du premier cycle d'études vétérinaires, tel que modifié par l'arrêté du 4 juillet 2009.

Art. 4 - Les dossiers de candidature doivent parvenir :

- à l'école nationale de médecine vétérinaire 2020 Sidi Thabet, et ce, pour les candidats au concours sur épreuves écrites,

- à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles relevant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, et ce, pour les candidats au concours sur dossiers.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au :

- 2 mai 2016, pour le concours sur épreuves écrites,

- 1^{er} juillet 2016, pour le concours sur dossiers.

Tous les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite seront rejetés.

Art. 5 - Les épreuves écrites prévues par l'article 4 de l'arrêté des ministres de l'agriculture et de l'enseignement supérieur du 6 septembre 2001 susvisé, se déroulent dans le centre suivant :

- école nationale de médecine vétérinaire 2020 Sidi Thabet.

Les candidats au concours peuvent bénéficier selon la capacité d'accueil, d'un hébergement au foyer de l'école nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet.

Ce choix d'hébergement doit être précisé sur la fiche de candidature au concours qui sera visible sur le site web de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (www.iresa.agrinet.tn).

Les frais d'hébergement sont fixés à cinq dinars par nuit.

Art. 6 - La durée des épreuves écrites, ainsi que leurs dates de déroulement sont fixées conformément au tableau suivant :

Jours	Heures du début des épreuves	Epreuves	
		Matières	Durée
1 ^{er} juin 2016	8h30	Biologie animale 1 et 2 (Biologie animale et zoologies)	2h
	11h30	Français	1h30
	14h30	Anglais	1h30
2 juin 2016	8h30	Biologie cellulaire et végétale	2h
	11h30	Mathématiques	2h
3 juin 2016	8h30	Physique	2h
	11h30	Chimie	1h30

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 avril 2016.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Chiheb Bouden

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la pêche*

Saad Seddik

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Par arrêté du ministre de l'industrie du 27 avril 2016.

Monsieur Abdellatif Wallani est nommé administrateur représentant la Présidence du gouvernement au conseil d'administration de la société les ciments d'Oum El Kébil, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Ali Hasnaoui.

Par arrêté du ministre de l'industrie du 27 avril 2016.

Monsieur Taoufik Boufayed est nommé administrateur représentant la Présidence du gouvernement au conseil d'administration de la société les ciments d'Oum El Kébil, et ce, en remplacement de Monsieur Abdelhak Mzoughi.

Par arrêté du ministre de l'industrie du 27 avril 2016.

Madame Imene Rafrafi est nommée administrateur représentant la Présidence du gouvernement au conseil d'administration de la société nationale de cellulose et de papier alfa, et ce, en remplacement de Monsieur Hichem Mchichi.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Par décret gouvernemental n° 2016-538 du 27 avril 2016.

Est accordé à Monsieur Rachid Ben Daly, cadre de l'entreprise tunisienne des activités pétrolières, un congé pour la création d'une entreprise pour une année.

Par décret gouvernemental n° 2016-539 du 27 avril 2016.

Est accordé à Monsieur Sami Ben Mohamed Yahmadi, fonctionnaire à la société tunisienne de l'électricité et du gaz, un congé pour la création d'une entreprise pour une année.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines du 3 mai 2016, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3^{ème} groupe au lieu dit "Jebel Fej Ladhoun" dans les gouvernorats de Béja et Siliana.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu le code minier promulgué par la loi n° 2003-30 du 28 avril 2003,

Vu le décret n° 2003-1725 du 11 août 2003, fixant les coordonnées géographiques et les numéros des repères des sommets des périmètres élémentaires constituant les titres miniers,

Vu le décret n° 2003-1726 du 11 août 2003, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité consultatif des mines,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté des ministres des finances et de l'industrie et de l'énergie du 16 décembre 2003, fixant le droit fixe dû au titre des demandes d'institution et de renouvellement des titres miniers,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 1^{er} mars 2004, fixant les modalités de dépôt des demandes des titres miniers,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 janvier 2013, portant institution du permis de recherche de substances minérales du 3^{ème} groupe au lieu dit « Jebel Fej Ladhoun », des gouvernorats de Béja et Siliana, en faveur de l'office national des mines,

Vu la demande déposée le 7 décembre 2015, à la direction générale des mines, par laquelle l'office national des mines a sollicité le premier renouvellement du permis de recherche susvisé,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des mines lors de sa réunion du 25 décembre 2015,

Vu le rapport du directeur général des mines.

Arrête :

Article premier - Est renouvelé pour une période de trois ans, le permis de recherche de substances minérales du 3^{ème} groupe institué par l'arrêté susvisé du 15 janvier 2013. Suite à ce renouvellement, la durée de validité dudit permis expirera le 7 février 2019 inclus.

Art. 2 - Au cours de la période de validité du permis de recherche prévue à l'article premier du présent arrêté, l'office national des mines doit réaliser le programme minimum des travaux de recherche pour lequel s'est engagé et dont le coût total est estimé à trois cent quatre vingt dix mille dinars.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 mai 2016.

Le ministre de l'énergie et des mines

Mongi Marzouk

Par arrêté du ministre de l'énergie et des mines du 27 avril 2016.

Monsieur Malek Mcharek est nommé membre représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'établissement de l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Khames Abidi.

Par arrêté du ministre de l'énergie et des mines du 27 avril 2016.

Monsieur Moncef Hamdi est nommé administrateur représentant la Présidence du gouvernement au conseil d'administration de la compagnie des transports par Pipe-Lines au Sahara, et ce, en remplacement de Monsieur Zakaria Oueslati.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Par décret gouvernemental n° 2016-540 du 27 avril 2016.

Est renouvelé l'octroi à Monsieur Hatem Khnichi, ingénieur principal à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, un congé pour la création d'une entreprise pour une deuxième année, à compter du 23 avril 2015,

**MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT**

Par décret gouvernemental n° 2016-541 du 22 avril 2016.

Monsieur Marwen Ben Mohamed Khelif est nommé aminer de la profession de la fabrication de bijoux.

Sa compétence territoriale est limitée au gouvernorat de Kairouan.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Par décret gouvernemental n° 2016-542 du 27 avril 2016.

Est renouvelé l'octroi à Monsieur Mohamed Hedi Jallouli, ingénieur général à la société nationale des télécommunications, un congé pour la création d'entreprise pour une deuxième année, à compter du 22 décembre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-543 du 27 avril 2016.

Est renouvelé l'octroi à Monsieur Taieb Masmoudi, ingénieur général à la société nationale des télécommunications, un congé pour la création d'entreprise pour une deuxième année, à compter du 22 décembre 2015.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 27 avril 2016.

Monsieur Atef Borchani est nommé membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'entreprise de l'agence nationale de la sécurité informatique, et ce, en remplacement du Monsieur Hatem Chhider.



L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A **BONNEMENT**

au Journal Officiel
de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus